

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 04 juillet 2016 portant création du Diplôme Universitaire MISSION PATIENT PARTENAIRE ET REFERENT EN RETABLISSEMENT modifié par les arrêtés du 10 juillet 2017, du 02 juillet 2019 et du 07 juillet 2020,
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 14 décembre 2021 de la présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine,

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2021-2022, un jury d'examen pour le Diplôme Universitaire MISSION PATIENT PARTENAIRE ET REFERENT EN RETABLISSEMENT.

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur TOURETTE-TURGIS Catherine (professeure SU) ou son représentant.

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur Marie-Paule VANNIER (MCF en sciences de l'éducation – Ingénieure pédagogique dans le DU)

Madame Lennize PEREIRA PAULO (Ingénieure de recherche à l'Université des Patients-Sorbonne Université)

Madame Stéphanie BAILLEUL (patiente-experte)

Madame Ida SUKADI (patiente-experte)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris, le 25 mai 2022

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université

Bruno RIOU